

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)**

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 20 septembre 2023.

Sont présents à cette séance :

Siège	#2	-	Richard	Bizier
Siège	#3	-	Mario	Chiasson
Siège	#4	-	Rachel	Goupil
Siège #5 - Daniel Thibault				

Siège #1 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de Mme Rachel Goupil, mairesse et représentante de la municipalité de Saint-Camille. M. Pierre Morneau, directeur général, assiste également à la séance et agira à titre de greffier de l'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la Présidente déclare la séance ouverte à 19h01 et souhaite la bienvenue.

50-09-23

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO CHIASSON, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 20 septembre 2023 tel que présenté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX
3.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUILLET 2023
3.2 - SUIVI AUX PROCÈS VERBAUX
3.2.1 - SUIVI - DOSSIER DÉSINCARCÉRATION
3.2.2 - SUIVI - AJOUT DE LA DÉSINCARCÉRATION DANS LA MISSION DE LA RISEDE
3.2.3 - SUIVI - ENREGISTREMENT AU REGISTRE DES ENTREPRISES - RISEDE VS OBNL
4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR SEPTEMBRE 2023
4.1 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR AOUT 2023
5 - AFFAIRES COURANTES
5.1 - RÉOLUTION - EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER
5.2 - RÉOLUTION - ENTENTE SALARIALE 2024
5.3 - RÉOLUTION - FORMATION PROCHAINE ANNÉE - DÉSINCARCÉRATION
6 - SORTIES DU MOIS

7	-	CORRESPONDANCE
8	-	VARIA
8.1	-	DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL - MONSIEUR MARIO CHIASSEON
8.2	-	INFORMATION SUR CASCADE
8.3	-	RÉUNION SPÉCIALE POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2024
9	-	PÉRIODE DE QUESTIONS
10	-	CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

51-09-23

3.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUILLET 2023

ATTENDU QU' IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal, que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL THIBAUT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 19 juillet 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.2 - SUIVI AUX PROCÈS VERBAUX

3.2.1 - SUIVI - DOSSIER DÉSPINCARCÉRATION

3.2.2 - SUIVI - AJOUT DE LA DÉSPINCARCÉRATION DANS LA MISSION DE LA RISEDE

3.2.3 - SUIVI - ENREGISTREMENT AU REGISTRE DES ENTREPRISES - RISEDE VS OBNL

52-09-23

4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR SEPTEMBRE 2023

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer no 09-2023 pour septembre 2023 totalise un montant de 18 030,20\$;

ATTENDU QUE des comptes pour un total de 573,08\$ ont été ajoutés à cette liste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD BIZIER, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no 09-2023 telle que présentée. Le total des comptes pour septembre 2023, incluant les comptes ajoutés, s'élève à **18 603,28\$**.

ADOPTÉE

53-09-23

4.1 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR AOUT 2023

ATTENDU QU' il n'y a eu aucune réunion du conseil d'administration durant le mois d'août;

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer du mois d'août, numéro 08-23, dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de 20 986,49\$;

ATTENDU QUE la présentation des comptes à payer pour le mois d'août 202 s'est faite à distance, par courriel, et que la majorité des membres l'ont acceptée;

EN CONSÉQUENCE, la liste des comptes à payer pour le mois d'août, qui s'élevait à **20 986,49\$**, a été adoptée telle que présentée.

(Les acceptations par courriel ont été déposées dans les documents joints.)

ADOPTÉE,

5 - AFFAIRES COURANTES

54-09-23

5.1 - RÉOLUTION - EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO CHIASSON, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) nomme Xanthin Vidal, de St-Just-de-Bretenières, à titre de pompier de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins;

QUE la description des modalités et des responsabilités à titre de pompier soit contenue dans le contrat de travail qui a été adopté par le conseil d'administration de la régie et qu'une copie lui soit remise.

ADOPTÉE,

55-09-23

5.2 - RÉOLUTION - ENTENTE SALARIALE 2024

ATTENDU QUE l'entente salariale des employés de la RISEDE prend fin le 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE le conseil reconnaît qu'il y a un rajustement à faire en comparaison avec les autres services incendie de la MRC des Etchemins;

ATTENDU QUE le conseil de la RISEDE est conscient du dévouement, du travail et du temps fournis par ses employés (jour-soir-nuit);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO CHIASSON, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, d'augmenter le taux horaire de 4 dollars pour tous ses employés, et ce, au 1er janvier 2024.

ADOPTÉE,

56-09-23

5.3 - RÉOLUTION - FORMATION PROCHAINE ANNÉE - DÉSINCARCÉRATION

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la RISEDE prévoit la formation de 1 pompier pour le programme de désincarcération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la RISEDE doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Etchemins en conformité avec l'article 6 du Programme;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL THIBAUT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ce pompier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE,

6 - SORTIES DU MOIS

Détails des sorties du mois.

Point d'information.

7 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

8 - VARIA

8.1 - DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL - MONSIEUR MARIO CHIASSON

Monsieur Mario Chiasson fait part de sa démission du conseil d'administration de la municipalité de Ste-Justine.

Par le fait même, un nouveau conseiller sera nommé en octobre pour représenter la municipalité de Ste-Justine au sein du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins.

Point d'information.

8.2 - INFORMATION SUR CASCADE

Monsieur Pierre Morneau communique de l'information au sujet de Cascade.

Point d'information.

8.3 - RÉUNION SPÉCIALE POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2024

Des dates ont été présentées pour une séance de travail sur le budget 2024 ainsi qu'une séance spéciale du conseil pour l'adoption de ce budget.

Réunion de travail: en octobre

Séance spéciale pour l'adoption du budget: le mercredi 1er novembre 2023

Un avis public sera émis pour annoncer cette réunion spéciale.

Point d'information.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

57-09-23

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO CHIASSON, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, de procéder à la levée de la séance à 20h15.

ADOPTÉE,

Rachel Goupil, présidente

Pierre Morneau, directeur général
greffier et trésorier